

## ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Comptes annuels

Bilan au 31/12/2023

3 CHEMIN DE CHEVINCOURT  
78470 ST REMY LES CHEVREUSE  
**SIRET : 34080075400012**



# Sommaire

## **ATTESTATION - SIGNATURE NUMÉRIQUE**

Attestation avec conclusion favorable sans observation - Signature numérique 1

## **COMPTE ANNUEL**

Bilan Actif 2

Bilan Passif 3

Compte de résultat 4

Compte de résultat (Suite) 5

Règles et méthodes comptables 6

# Attestation

# Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association L'ARCHE D'AIGREFOIN relatifs à la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>8 719 635 €</b>
<b>Produits d'exploitation :</b>	<b>4 580 640 €</b>
<b>Résultat net Comptable :</b>	<b>174 216 €</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Lisses

Le 21/05/2024

Jean-Philippe FERY

Expert-comptable Associé

**In Extenso**  
signature électronique

# Comptes annuels

# Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	20 525	8 240	12 285	15 675
Immobilisations incorporelles en cours				3 156
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	580 499	121 050	459 449	466 261
Constructions	8 979 820	4 849 303	4 130 517	4 386 343
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 356 419	1 168 039	188 380	172 065
Autres immobilisations corporelles	816 977	706 065	110 912	157 162
Immobilisations corporelles en cours	81 088		81 088	1 007
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 326		1 326	1 745
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 000		1 000	80
Autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL I</b>	<b>11 837 655</b>	<b>6 852 698</b>	<b>4 984 957</b>
Comptes de liaison	<b>II</b>			<b>5 203 493</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et encours	32 261		32 261	27 150
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 752 836	68 434	1 684 402	1 463 520
Créances reçues par legs ou donations	142		142	
Autres	360 024		360 024	365 564
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 647 122		1 647 122	1 324 787
Charges constatées d'avance	10 726		10 726	3 214
	<b>TOTAL III</b>	<b>3 803 111</b>	<b>68 434</b>	<b>3 734 678</b>
Frais d'émission des emprunts	<b>IV</b>			
Primes de remboursement des obligations	<b>V</b>			
Écarts de conversion actif	<b>VI</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>15 640 766</b>	<b>6 921 132</b>	<b>8 719 635</b>	<b>8 387 729</b>

# Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 057 327	1 057 327
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 291 642	1 368 256
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 021 974	2 021 974
Autres réserves	1 749 210	1 825 824
Report à nouveau	-244 222	-320 742
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-247 416	-293 155
Excédent ou déficit de l'exercice	174 216	-94
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-23 323	-41 030
	<b>Situation nette</b>	<b>4 758 504</b>
		<b>4 584 288</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	807 209	758 359
Provisions règlementées	360 799	360 799
	<b>TOTAL I</b>	<b>5 926 513</b>
		<b>5 703 446</b>
Comptes de liaison		
	<b>II</b>	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 553	14 177
	<b>TOTAL III</b>	<b>4 553</b>
		<b>14 177</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques	121 469	121 469
Provisions pour charges	193 697	201 219
	<b>TOTAL IV</b>	<b>315 166</b>
		<b>322 688</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 483 295	1 542 525
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 029	261 050
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	412 833	531 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 210	1 743
Autres dettes	181 035	10 956
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	6 000	
	<b>TOTAL V</b>	<b>2 473 402</b>
		<b>2 347 418</b>
Écarts de conversion passif		
	<b>VI</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>8 719 635</b>
		<b>8 387 729</b>

# Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	110	110
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	310 649	281 546
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	265 970	308 445
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	2 979 952	2 784 672
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	2 979 952	2 784 672
Subventions d'exploitation		18 073
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	758 059	777 820
Utilisations des fonds dédiés	9 624	2 164
Autres produits	256 276	109 764
	<b>TOTAL I</b>	<b>4 580 640</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	55 277	48 923
Variation de stocks	-5 111	6 479
Autres achats et charges externes	1 522 040	1 376 952
Aides financières	104 356	
Impôts, taxes et versements assimilés	102 319	118 434
Salaires et traitements	1 889 534	1 775 376
Charges sociales	730 828	712 169
Dotations aux amortissements et dépréciations	443 432	473 627
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		9 624
Autres charges	36 434	26 518
	<b>TOTAL II</b>	<b>4 879 108</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-298 467</b>
		<b>-265 509</b>

# Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 723	639
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>7 723</b>	<b>639</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	30 776	24 386
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>30 776</b>	<b>24 386</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-23 053</b>	<b>-23 747</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-321 521</b>	<b>-289 256</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	526 133	217 655
Sur opérations en capital	75 775	82 874
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		8 313
<b>TOTAL V</b>	<b>601 908</b>	<b>308 842</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	105 060	5 000
Sur opérations en capital		14 681
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>105 060</b>	<b>19 681</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>496 848</b>	<b>289 161</b>
Participation des salariés aux résultats	<b>VII</b>	
Impôts sur les bénéfices	<b>VIII</b>	
	<b>1 111</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>5 190 271</b>	<b>4 592 075</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 016 055</b>	<b>4 592 170</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>174 216</b>	<b>-94</b>
<b>- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociale sous gestion contrôlée</b>	<b>-23 323</b>	<b>-41 030</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023



### I – PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITES

L'association L'ARCHE D'AIGREFOIN, association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour but l'assistance et la bienfaisance envers les personnes atteintes d'un handicap mental. A cet effet, elle mène des actions et gère des établissements à caractère médico-social.

L'association est une des communautés de l'Arche, mouvement créé par Jean VANIER en 1964 pour accueillir des personnes adultes ayant un handicap mental.

L'Arche de Saint Rémy lès Chevreuse comprend :

- **L'ESAT d'Aigrefoin** qui est un établissement médico-social qui fait l'objet d'une convention avec la Préfecture des Yvelines depuis 1981. Il accueille une soixantaine de personnes avec un handicap mental qui travaillent dans les différents ateliers, chacun suivant ses possibilités, ses aptitudes et ses goûts personnels. Grâce à un encadrement éducatif et à des conditions de travail aménagées, l'ESAT permet aux personnes avec un handicap d'accéder à une vie sociale et professionnelle qui serait trop difficile en milieu ordinaire.

L'ESAT comprend 4 ateliers et une boutique de vente qui permettent, par leur diversité, de répondre aux besoins des personnes accueillies : les Espaces Verts, la Sous-Traitance, l'Artisanat et le Jardin Maraîcher.

- **Le foyer de vie** est un établissement médico-social qui accueille 21 personnes et qui a été créée fin 2017.
- **Le foyer d'hébergement** est un établissement médico-social selon les termes définis par la convention signée entre l'association et le Conseil Départemental des Yvelines qui accueille 22 personnes.  
L'Hirondelle, le Magnificat et le Jourdain ont été aménagés dans les anciens bâtiments de la ferme.  
Les Roseaux, l'Aurore et la Farandole sont de construction récente (1994), le premier étant situé sur la ferme, les 2 autres dans la zone résidentielle de Beauplan.

Annexe au bilan avant affectation de l'exercice clos au 31 décembre 2023, dont le total est de 8 719 635 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 174 216 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

### 2 – PERIMETRE DES COMPTES GLOBAUX

Les comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale, l'Association L'ARCHE D'AIGREFOIN.

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 regroupent les activités suivantes :

- Activités propres de l'Association,
- ESAT Commercial,
- ESAT Social,
- Foyer de Vie,
- Foyer d'Hébergement.

Les opérations internes sont éliminées dans le cadre des comptes agrégés suivant les principes suivants :

#### Au bilan

- Elimination des comptes de liaison inter établissements.

#### Au compte de fonctionnement

- Au titre des comptes 2023 les prestations internes réalisées par l'ESAT, partie commerciale, au profit des autres établissements n'ont pas fait l'objet d'éliminations, ces prestations correspondent à une réelle activité économique qui doit apparaître dans le compte de résultat.

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

### 3 – DETAIL DES RESULTATS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

L'association a l'obligation de faire la distinction entre le résultat de l'activité de gestion d'ESSMS, activité dite « gestion contrôlée » et celle de l'activité dite « gestion libre ». Cette distinction s'opère non seulement sur l'utilisation de comptes prévus à cet effet, mais également s'apprécie en termes de présentation du haut du passif du bilan dans les fonds propres, en faisant apparaître sur des lignes séparées les résultats de l'activité propre et sous contrôle.

Le détail du résultat global se détaille ainsi :

Etablissement	31/12/2023		31/12/2022	
	Comptes Individuels		Comptes Individuels	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Association l'arche d'aigrefoin		273 739		60 957
Esat Commercial	76 200		20 021	
Sous - total gestion non contrôlée		197 539		40 936
Esat Social	20 923		32 008	
Foyer de vie		56 118		17 123
Foyer d'hébergement	60 197		26 145	
Habitat inclusif		1 679		
Sous - total gestion contrôlée	23 323		58 153	17 123
Sous-Total Résultats	23 323		41 030	
<b>Ecritures</b>				
Reclass. des reprises de résultats antérieurs				
Provisions créances douteuses				
<b>Résultat comptable agrégé</b>		<b>174 216</b>	<b>94</b>	

### 4 – FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- L'association a débuté les échanges pour un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M) avec un possible passage à compter de l'année 2024. Ce contrat a été signé en février 2024, le CPOM aura donc pour période 2024-2028.
- La Fondation Les Amis de l'Arche a reversé les fonds d'un legs (assurance vie) à l'association l'ARCHE d'AIGREFOIN pour un montant de 352 789 €. Ces fonds ont été constatés en produits exceptionnels et explique le montant excédentaire du résultat global.

# Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

## 5 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis

## 6 – POSTES DE L'ACTIF

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévisible :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| • Logiciels informatiques                       | de 1 an à 5 ans   |
| • Constructions                                 | de 3 ans à 25 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | de 4 ans à 20 ans |
| • Matériel et outillage industriels             | de 4 ans à 20 ans |
| • Matériel de transport                         | de 1 à 7 ans      |
| • Matériel de bureau et informatique            | de 3 ans à 10 ans |
| • Mobilier                                      | de 3 ans à 10 ans |

Les constructions et les agencements et aménagements des constructions ont fait l'objet d'un retraitement en application de la méthode dite des composants, chaque élément ayant un rythme d'utilisation différent de l'immobilisation dans son ensemble. Les agencements ont été portés dans les comptes de construction. Les amortissements pratiqués, dans ce cas-là, l'ont été sur la base de la méthode de la réallocation des valeurs comptables nettes (méthode prospective).

La construction d'un Foyer de Vie a été finalisé sur l'année 2018, l'emménagement dans les nouveaux locaux a été effectif le 2 janvier 2018.

Au titre de l'année 2019, les travaux relatifs à la réhabilitation de la ferme ont été achevés, le coût total des travaux s'est élevé à 1 048 767 € affecté à 43% sur les fonds propres de l'association et à 57% sur les comptes de la gestion conventionnée comme le prévoyait le plan pluriannuel d'investissements.

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les stocks comprennent les matières premières et de produits de l'ESAT Production. Leur valorisation a été faite selon la méthode du premier entrée, premier sorti.

La valorisation est la suivante :

- Matières premières : 3 047 €
- Produits finis et Boutique : 29 215 €.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **7 – POSTE DU PASSIF**

### Report à nouveau

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

Un tableau détaillé par origine est donné en annexe.

### Différences sur réalisations d'immobilisations

Sont affectées à ce compte, les plus-values sur cessions ou sorties d'actif. Ce compte est inscrit sous la rubrique « Provisions réglementées ».

### Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS,
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS,
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassé en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

### Provisions risques et charges

Ces provisions correspondent à la définition des provisions telle que préconisée par le Règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

La ligne « Provisions Risques et Charges » du bilan (315 166 €) comprend :

- Une provision « Rémunérations Travailleurs Handicapés » d'un montant de 121 469 € constituée par des excédents antérieurs de l'ESAT pour garantir les rémunérations des Travailleurs en cas de difficultés ou de fermeture de l'ESAT,
- Une provision « Aléas de Production » de 125 061 € constituée historiquement en raison des excédents de l'ESAT pour parer au risque d'une perte d'activité ou d'aléas de production.
- Une provision « Retraite » de 55 930 € calculée en fonction de paramètres présentés dans l'annexe, au paragraphe «

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

Engagements hors bilan »,

- Une provision pour travaux d'un montant de 12 705 € décidée par les autorités de tarification et reprise au rythme des amortissements.

### Fonds dédiés restants au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, les fonds dédiés restants sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés au 31 décembre 2023 sont notamment constitués :

- De la part non utilisée de crédits non reconductibles pour le financement de formations

### Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Le détail est donné dans un tableau annexe.

### Postes du compte de résultat

#### Comptabilisation des subventions

Les subventions sont comptabilisées à partir de la signature de la convention de financement lorsqu'il s'agit de subventions de fonctionnement. A la date de clôture il est procédé à l'analyse de l'utilisation des dites subventions et régularisé les produits en fonction des clauses de la convention d'attribution.

#### Comptabilisation des cotisations

Selon l'article 142-1 du règlement 2018-06, les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

### Engagements hors bilan

#### Vis à vis du personnel

- Indemnités de fin de carrière

- ✦ Convention conclue avec AXA

L'Arche en France a demandé à chaque communauté de s'engager à verser des fonds au groupe AXA en vue du financement d'une retraite supplémentaire pour les salariés engagés au sein d'une communauté de l'Arche jusqu'à leur départ à la retraite, et selon l'ancienneté de leur engagement.

Cet engagement est concrétisé par « la convention d'assurance collective n°139/0033, régime de retraite supplémentaire à prestations définies ».

- ✦ Indemnités provisionnées

Afin de pouvoir évaluer les indemnités de départ à la retraite, nous avons considéré le droit du travail.

Les droits acquis au titre du départ en retraite de l'ensemble des salariés sont valorisés en application de la méthode prospective recommandée par le Conseil National de la Comptabilité. Cette méthode consiste à proratiser les droits qui seront acquis en fin de carrière en fonction de l'ancienneté constatée à la date d'évaluation pour tous les salariés présents. Les salaires sont projetés en fin de carrière en prenant comme hypothèse un taux de progression de 1 % par an.

Les autres hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3.75 % (inflation comprise)
- âge de départ à la retraite : 62 ans

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

- taux de charges sociales : 60 %
- table de mortalité : INSEE 2018-2020
- taux de turnover : Faible

En retenant ces hypothèses de calcul, la valeur actuelle probable des indemnités à verser au 31 décembre 2022 s'élèvent à 70 715 €.

Cette évaluation n'a pas été actualisée pour l'annexe des comptes 2023 et sera faite sur 2024.

Au 31 décembre 2023, les provisions se présentent dans les comptes comme suit :

- Au bilan de l'association : 55 930 €, une reprise de provision de 3 146 € en raison d'un départ à la retraite constatée sur l'année.

### Autres informations

- Rémunération des dirigeants, salariés et bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Une seule personne étant rémunérée, cette somme n'est pas communiquée pour des raisons de confidentialité.

- Honoraires du CAC

Informations requises par l'article R 123-198 – 9° du Code de Commerce :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 10 040 € TTC.

- Contributions volontaires en nature

L'ARCHE d'AIGREFOIN n'a pas valorisé au 31 décembre 2023 les mise à disposition gratuite de locaux.

Le bénévolat représente 968 journées et peut-être valorisé à 171 089 €. Il comprend les participations aux activités, les journées de support et d'expertises (Gestion/informatique, Ressources Humaines, projets d'investissements...) et le soutien en Foyer.

Les frais engagés par les bénévoles sur l'année 2023 s'élèvent à 12 676 €, les bénévoles ont renoncé à la demande de remboursement. Vu le montant et la non-exhaustivité des contributions volontaires, nous n'inscrivons pas ces contributions au pied du compte de résultat.

- Effectifs

Le nombre d'ETP par structure :

- ESAT Social (hors travailleurs handicapés) : 11.89 etp
- Foyer de Vie : 15.56 etp
- Foyer d'Hébergement : 10.82 etp
- Association : 0.5 etp

## Annexe aux comptes annuels

**ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN**

**Exercice clos le 31/12/2023**

### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Valeur début 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Virements	Valeur Fin 31/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	20 526				20 526
Droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>SOUS-TOTAL INCORPOREL</b>	<b>20 526</b>				<b>20 526</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	358 768				358 768
Agencements et aménagements de terrains	221 731				221 731
Constructions	8 905 794	74 026			8 979 819
Installations générales, agencements des constr.	1 308 569	48 841	991		1 356 419
Installations techniques matériel et outillages	0				0
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de transport	356 163		10 011		346 153
Matériel de bureau et informatique	465 705	5 120			470 824
Mobilier					
Matériel Taxe apprentissage					
Immobilisations grevées de droit (commodat)					
Immobilisations en-cours	4 163	81 088	4 163		81 088
Avances et acomptes versés	1 745		419		1 326
<b>SOUS-TOTAL CORPOREL</b>	<b>11 622 639</b>	<b>209 074</b>	<b>15 584</b>		<b>11 816 129</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations & Créances rattachées					
Titres immobilisés					
Prêts	80	1 000	80		1 000
Dépôts et cautionnements versés					
Autres créances immobilisées					
<b>SOUS-TOTAL FINANCIER</b>	<b>80</b>	<b>1 000</b>	<b>80</b>		<b>1 000</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>11 643 245</b>	<b>210 074</b>	<b>15 664</b>		<b>11 837 655</b>

## Annexe aux comptes annuels

**ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN**

**Exercice clos le 31/12/2023**

### TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Valeur début 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Virements	Valeur Fin 31/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	4 851	3 390			8 241
Droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>SOUS-TOTAL INCORPOREL</b>	<b>4 851</b>	<b>3 390</b>			<b>8 241</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains	114 239	6 812			121 050
Constructions	4 519 451	329 852			4 849 303
Installations générales, agencements des constr.	1 136 503	32 526	991		1 168 038
Installations techniques matériel et outillages	0				0
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de transport	285 456	24 723	10 011		300 167
Matériel de bureau et informatique et mobilier	379 251	26 646			405 897
Matériel Taxe apprentissage					
Immobilisations grevées de droit (commodat)					
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes versés					
<b>SOUS-TOTAL CORPOREL</b>	<b>6 434 900</b>	<b>420 559</b>	<b>11 002</b>		<b>7 139 995</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations & Créances rattachées					
Titres immobilisés					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres créances immobilisées					
<b>SOUS-TOTAL FINANCIER</b>					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>6 439 751</b>	<b>423 949</b>	<b>11 002</b>		<b>6 852 698</b>
<i>Dont Amort. excédentaires différés de l'exercice</i>					

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

### DÉTAIL DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentatio dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la de l'exercice	Virement	Montant à la fin de l'exercice
Réserves d'inves hors conventionnement					-
Réserves d'invest sous conventionnement					-
Réserves de compensation					-
Réserves de trésorerie	126 833				126 833
Provisions pour renouvellement des immob.					-
Différences sur réalisations d'immobilisations	233 966				233 966
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>360 799</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>360 799</b>
Provisions pour litiges Salarié					-
Provisions pour Rémunérations TH ESAT Comm	121 469				121 469
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>121 469</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>121 469</b>
Provisions retraite	59 076		3 146		55 930
Pour Aléas production	125 061				125 061
Pour travaux et sécurité	-				-
Pour travaux engagés	-				-
Pour travaux de toiture	16 019		4 375		11 643
Pour mesures d'exploitation	1 063				1 063
					-
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>201 219</b>	<b>-</b>	<b>7 522</b>	<b>-</b>	<b>193 697</b>
Fonds dédiés	14 177		9 624		4 552
<b>PROVISIONS POUR FONDS DE DEDIES</b>	<b>14 177</b>	<b>-</b>	<b>9 624</b>	<b>-</b>	<b>4 552</b>
Immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations financières	-				-
Sur comptes clients	84 951	19 483	36 000		68 434
Su créances diverses	-				-
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>84 951</b>	<b>19 483</b>	<b>36 000</b>	<b>-</b>	<b>68 434</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>782 614</b>	<b>19 483</b>	<b>53 146</b>	<b>-</b>	<b>748 951</b>
dont dotations et reprises	- d'exploitation		19 483	43 522	
	- financières				
	- exceptionnelles				
	- fonds dédiés			9 624	
	- reclassements compte a compte				-
	TOTAL		19 483	53 146	-

Une provision de 48 951 € avait été constatée dans les comptes globaux 2016 et justifiée par une créance « Etat » enregistrée il y'a une trentaine d'année et n'ayant eu aucun apurement depuis. Un point a été effectué lors d'un dialogue de gestion avec l'Agence Régionale, aucun historique n'a été retrouvé, la provision est maintenue car cette dernière est pleinement justifiée et prudente.

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus de un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 000	1 000	
Autres immobilisation financières			
Clients et clients douteux ou litigieux	1 752 836	1 729 456	23 380
Autres créances clients	142	142	
Fournisseurs-acomptes versés s/ commande			
Personnels et comptes rattachés	3 144	3 144	
Sécurité sociales		-	
Autres organismes			
Etat et			
Autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices		-	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 603	18 603	
Autres impôts et taxes		-	
Versements assimilés			
Divers	40 333	40 333	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	297 945	297 945	
Charges constatées d'avance	10 726	10 726	
<b>Totaux</b>	<b>2 124 729</b>	<b>2 101 349</b>	<b>23 380</b>
Montant			
Prêts accordés	1 000		
Prêts remboursés	80		

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 611 1 402 684	80 611 56 099	224 396	1 122 189
à 1 an max à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	366 029	366 029		
Personnels et comptes rattachés	105 262	105 262		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	190 159	190 159		
Etats et autres				
collectivités publiques	451	451		
Etat et	3 957	3 957		
Autres collectivités publiques	113 004	113 004		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes				
Dettes aux immobilisations et comptes rattachées	24 210	24 210		
Groupe et associés				
Débiteurs divers	1 035	1 035		
Dettes représentative de titres emp.				
Produits constatés d'avance	6 000	6 000		
<b>Totaux</b>	<b>2 293 402</b>	<b>946 817</b>	<b>224 396</b>	<b>1 122 189</b>
Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	56 099			

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

### VARIATION DES FONDS PROPRES

	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Affectation résultat	31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>					
Fonds associatifs sans dr de reprise	1 057 327				1 057 327
Réserves	3 847 799		76 614		3 771 185
Report à nouveau	- 320 742		- 76 614	- 94	- 244 222
gestion non contrôlée	-				-
résultats refusés	-				-
sur congés payés	-				-
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 94</b>	<b>174 216</b>		<b>94</b>	<b>174 216</b>
Fonds Propres avec droit de reprise	-				-
Subventions investissements	758 359	124 625	75 775		807 209
Résultats sous contrôle de tiers	-				-
Reprises de résultats antérieurs	-				-
Écart de réévaluation	-				-
Provisions réglementées	360 799				360 799
<b>TOTAL I</b>	<b>5 703 447</b>	<b>298 842</b>	<b>75 775</b>	<b>-</b>	<b>5 926 513</b>

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Situations	Montant initial	fonds à engager au début de l'exercice (compte 195-197)	Utilisations de fonds dédiés (compte 7895 ou 7897)	Reports en fonds dédiés (compte 6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D=A-B+C
FOYER - Formation éducateur sur excédent 2010	7 140	4 553			4 553
HABITAT INCLUSIF - Fonds mobiliers 2022	9 624	9 624	9 624		-
<b>TOTAL</b>	<b>16 764</b>	<b>14 177</b>	<b>9 624</b>	<b>-</b>	<b>4 553</b>

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

### RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits affectés en exceptionnel correspondent essentiellement à la quote-part des subventions, aux dons et provisions règlementées.

La synthèse du résultat exceptionnel se présente ainsi :

Opérations exceptionnelles	Charges	Produits
Amendes et pénalités	704	
Valeur nette comptable		
Dons	104 356	160 669
Produits de cession		
Legs		352 789
Quote part subvention d'investissement		75 775
Abandon renonciations frais bénévoles		12 676
<b>Total</b>	<b>105 060</b>	<b>601 908</b>
<b>Résultat</b>	<b>496 848</b>	

### SYNTHESE NATURE DES PRODUITS

Produits	Prestations et autres produits	Concours publics	Subventions
Recettes d'activité ESAT et autres prestations	576 619		
Dotation globale ESAT		859 848	
Prix de journée Foyers		2 060 104	
Dotation Habitat Inclusif			60 000
Cotisations	110		
<b>Sous-total</b>	<b>576 729</b>	<b>2 919 952</b>	<b>60 000</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>3 556 681</b>		

# Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

## SYNTHESE NATURE DES DONNS

<b>Dons et caractéristiques</b>	<b>Montants</b>
Dons ESAT	
Dons pour projets	104 356
Abandons de frais bénévoles	76
Dons missions générales	160 669
Legs	352 789
<b>Total</b>	<b>617 889</b>

## SYNTHESE PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montants</b>
Subvention Projet produits transformés	6 000
<b>Total</b>	<b>6 000</b>

## SYNTHESE CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montants</b>
CCA Machine à affranchir	165
CCA Renkotil	424
CCA Le Cèdre	209
CCA LUCCA	3 348
CCA MST Licences	1 193
CCA Team Viewer	506
CCA Wego	825
CCA Arche en France	520
CCA ASH	110
CCA NXO	366
CCA Grenke	420
CCA SSI Services	2 640
<b>Total</b>	<b>10 726</b>

## Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION L'ARCHE D'AIGREFOIN

Exercice clos le 31/12/2023

### CHARGES A PAYER

<b>Charges à payer</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 904	143 072
Dettes fiscales et sociales	137 295	112 970
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 743
Autres dettes	4 655	
<b>Total</b>	<b>247 854</b>	<b>257 785</b>

### PRODUITS A RECEVOIR

<b>Produits à recevoir</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	146 324	132 406
Valeurs mobilières de placement	336 078	255 923
Disponibilités	4 400	
<b>Total</b>	<b>486 802</b>	<b>388 328</b>